



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/23
5 novembre 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-huitième réunion
Montréal, 3 – 7 décembre 2012

PROPOSITION DE PROJET: BRÉSIL

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUD/Allemagne

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Brésil

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Allemagne, PNUD (principale)

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2011	1 046,4 (tonnes PAO)
---	--------------	----------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2011		
Substances chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Util. en lab.	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123			0,0		0,9				0,9
HCFC-124					5,4				5,4
HCFC-141b		406,0				21,4			427,3
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés									
HCFC-142b		4,5							4,5
HCFC-22		1,9		94,1	531,5				627,5
HCFC-225									

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 – 2010 :	1 327,3	Point de départ dans les réductions globales durables :	1 327,3

CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	220,3	Restante :	1 107,0

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2012	2013	2014	2015	Total
Allemagne	Élimination des SAO (tonnes PAO)	27,8	0	0	4,6	32,4
	Financement (\$US)	2 734 727	0	0	454 091	3 188 818
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	38,2	33,7	33,7	18,5	124,1
	Financement (\$US)	3 655 000	3 225 000	3 225 000	1 773 750	11 878 750

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	1 327,3	1 327,3	1 194,8	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	1 327,3	1 327,3	1 194,8	
Financement convenu (\$US)	Allemagne	Coûts du projet	1 209 091	2 472 727	0	0	409 091	4 090 909
		Coûts d'appui	153 000	262 000	0	0	45 000	460 000
	PNUD	Coûts du projet	4 456 257	3 400 000	3 000 000	3 000 000	1 650 000	15 506 257
		Coûts d'appui	334 219	255 000	225 000	225 000	123 750	1 162 969
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)		Coûts du projet	5 665 348	0	0	0	0	5 665 348
		Coûts d'appui	487 219	0	0	0	0	487 219
Fonds totaux soumis à l'approbation de la présente réunion (\$US)		Coûts du projet	0	5 872 727	0	0	0	5 872 727
		Coûts d'appui	0	517 000	0	0	0	517 000

Recommandation du Secrétariat :	À examiner individuellement
--	-----------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Agissant pour le compte du gouvernement du Brésil, le PNUD, en sa qualité d'agence d'exécution principale, a soumis à la 68^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour le Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (phase I, deuxième tranche) s'élevant à un montant total de 6 389 727 \$US, comprenant 3 400 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 255 000 \$US pour le PNUD, et 2 472 727 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 262 000 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne. La demande comporte un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première année du PGEH, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour le restant de 2012 et 2013.

Contexte

2. Le PGEH pour le Brésil a été approuvé par le Comité exécutif à sa 64^e réunion, en vue de réduire la consommation de HCFC de 10 pour cent par rapport à la valeur de référence d'ici la fin de 2014. Le financement total approuvé en principe s'élève à 21 220 135 \$US, dont 15 506 257 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 1 162 969 \$US pour le PNUD, et 4 090 909 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 460 000 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne. Le Comité exécutif a par ailleurs approuvé la première tranche de la phase I du PGEH pour un montant de 6 152 567 \$US, y compris 4 456 257 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 334 219 \$US pour le PNUD, et 1 209 091 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 153 000 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

3. La phase I du PGEH du Brésil comprend l'élimination du HCFC141b utilisé par les entreprises de mousse, le soutien des sociétés de formulation et l'élimination du HCFC-22 employé dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération. Elle comporte également des mesures réglementaires. Les résultats obtenus jusqu'ici sont décrits ci-après.

Mesures réglementaires

4. Le gouvernement du Brésil dispose d'un système de permis en ligne permettant de régir la consommation de toutes les SAO. L'Institut national de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (IBAMA) est chargé de gérer ce système en surveillant et contrôlant la consommation de SAO et en rendant compte de la situation à l'Unité de l'ozone relevant du Ministère de l'Environnement. Les quotas d'importation des HCFC sont l'affaire de l'IBAMA, des Douanes fédérales brésiliennes et du Ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce extérieur. L'Institut est responsable de la définition des critères d'autorisation des quotas pour les importateurs et les importations, ainsi que de l'inspection des installations des entreprises consommatrices de SAO. Le processus d'exportation des HCFC est sous la responsabilité des autorités gouvernementales susmentionnées, alors que le système d'exportation en ligne est géré par le biais du système de données de la Banque centrale du Brésil.

5. L'IBAMA a publié un projet d'instructions normatives proposant des quotas de HCFC pour la période 2013-2015 aux fins de consultations ouvertes avec les secteurs privé et public. Ce projet recommande que les quotas de 2013 et 2014 soient fondés sur la consommation moyenne 2009-2010 de chaque HCFC consommé par chaque entreprise, et que les quotas de 2015 soient basés sur une réduction de 6,51 pour cent et 32,36 pour cent respectivement des valeurs de référence du HCFC-22 et du HCFC-141b pour chaque entreprise. Cela donnerait une diminution totale de 220,30 tonnes PAO par rapport à la valeur de référence d'ici 2015, telle que proposée dans la phase I du PGEH. Suite au processus de consultation, les systèmes de quotas seront mis en place en décembre 2012 et officiellement mis en opération à partir du 1^{er} janvier 2013.

Activités dans le secteur de la fabrication de mousse

6. Plusieurs réunions ont été organisées avec les entreprises de mousse en vue d'établir les objectifs, les critères de mise en œuvre et le déroulement des activités, en fonction des projets approuvés. On a défini les règles de fonctionnement des mécanismes d'exécution des projets d'investissement et on s'est entendu sur les plans, les échéanciers et les modalités de vérification que devra suivre le PNUD, alors que les spécifications techniques de l'équipement à acheter ou modifier et les plans techniques des procédures d'ajustement/conversion des chaînes de production ont fait l'objet de discussions.

7. La mise en œuvre de la reconversion des cinq entreprises de mousse autonomes, avec le financement approuvé pour la première tranche, progresse de manière satisfaisante. Dans le cas de Frisokar et Luguez, des projets pilote utilisant respectivement du formiate de méthyle et du méthylal sont en cours, et la reconversion sera entièrement achevée au cours du premier trimestre de 2013. On réalise également des essais avec des hydrocarbures chez Isoeste, Danica et MBP Isoblock, la reconversion devant être complétée en février 2013 et décembre 2013.

8. On procède aussi actuellement à la reconversion de 274 petites et moyennes entreprises (PME) qui fabriquent des produits de mousse à peau intégrée ou de mousse souple moulée, avec l'assistance technique de leurs six sociétés de formulation. Grâce au financement approuvé pour la première tranche, des projets pilotes avec du formiate de méthyle ont été menés à bien à Purcom, le réservoir de mélange pour la mousse à peau intégrée ayant déjà été modifié, alors que celui pour la mousse rigide le sera d'ici avril 2013. Une vingtaine d'utilisateurs de mousse à peau intégrée en aval seront reconvertis d'ici août 2013; on entreprendra peu après la procédure pour les 82 autres. Les essais à l'échelle pilote avec le méthylal ont été achevés à Arinos et les systèmes de sécurité ont été perfectionnés; les réservoirs de mélange pour la mousse à peau intégrée et la mousse rigide seront ajustés d'ici mars 2013. Une vingtaine d'utilisateurs de mousse à peau intégrée en aval seront reconvertis à la technologie du méthylal d'ici juin 2013, et on lancera ensuite l'opération pour les 65 autres.

Activités dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

9. Plusieurs activités touchant le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation sont en cours, avec soutien du gouvernement de l'Allemagne, notamment : l'organisation d'une réunion de coordination avec les intervenants (représentants du gouvernement et du secteur de l'entretien des appareils de réfrigération); et la mise sur pied d'une équipe nationale d'experts composée de représentants du gouvernement et du secteur de l'entretien des appareils de réfrigération et chargée d'examiner les ressources en matière de sensibilisation et de formation. On a établi les règles et critères pour la sélection des projets de démonstration sur l'amélioration du confinement des HCFC et l'assistance technique dans au moins cinq supermarchés, en collaboration étroite avec des experts du secteur. Ces derniers procèdent aussi à l'examen de lignes directrices concernant les concepts de formation et les meilleures pratiques en rapport avec l'utilisation sans danger des frigorigènes, la récupération, le recyclage et la régénération, le contrôle des fuites, la conception de systèmes étanches et la planification de l'entretien préventif.

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet

10. L'unité de mise en œuvre et de suivi du projet a commencé ses activités. Son personnel a participé à deux réunions du secteur des HCFC, et à d'autres rencontres avec des représentants d'entreprises de mousse devant être reconverties au cours de la première tranche du PGEH. On a signé les documents de projet, finalisé les cahiers des charges pour les reconversions industrielles, défini les objectifs de réduction de la consommation de HCFC-141b, et les contrats d'exécution sont actuellement passés en revue.

État de décaissement des fonds

11. En date d'octobre 2012, sur les 5 665 348 \$US approuvés pour la première tranche, 2 358 557 \$US avaient été décaissés ou engagés. Le solde, qui s'élève à 3 306 791 \$US, sera décaissé d'ici la fin de l'année 2012 et en 2013.

Plans annuels pour la deuxième tranche du PGEH

12. Outre l'achèvement des activités amorcées au cours de la première tranche du PGEH du Brésil, les activités d'élimination ci-après, associées à la deuxième tranche, seront menées dans le secteur de la mousse:

- a) Mise en application du système de quotas et de son cadre réglementaire, et inspection des cargaisons importées. Évaluation du cadre actuel et définition des normes nécessaires au cours de la phase I du PGEH;
- b) Poursuite de la reconversion des entreprises de mousse à une technologie sans HCFC-141b en modifiant les installations des sociétés de formulation afin de permettre l'utilisation de technologies de gonflage à base de substances de remplacement du HCFC-141b, et reconversion des entreprises de mousse en aval (3 400 000 \$US);
- c) Élaboration de ressources didactiques et acquisition de matériel de formation mobile et d'outils d'entretien de base; formation de 40 techniciens chargés de former des techniciens en entretien dans le pays; et formation de 3 200 techniciens axée sur les secteurs des appareils frigorifiques à usage domestique (climatiseurs bibloc) et commercial; (1 048 800 \$US);
- d) Mise en œuvre de projets de démonstration sur l'amélioration du confinement des HCFC et l'assistance technique dans au moins cinq supermarchés, y compris une évaluation des principales causes des fuites de frigorigène et de la baisse de performance de l'équipement, achat d'outils de conversion et d'instruments d'essai et finalisation des normes techniques (702 600 \$US);
- e) Mise en place d'une application en ligne pour la gestion, la documentation et l'entretien des appareils de réfrigération à usage commercial (80 000 \$US);
- f) Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du programme d'entretien des appareils frigorifiques, y compris les mises à jour sur les nouveaux frigorigènes, menées en collaboration étroite avec l'Association brésilienne des supermarchés (491 327 \$US).

13. L'Unité de mise en œuvre et de suivi du projet poursuivra ses activités (150 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Système de permis opérationnel

14. En conformité avec la décision 63/17 et en vertu de l'accord entre le gouvernement du Brésil et le Comité exécutif, il a été confirmé par le gouvernement qu'un système national coercitif de permis et de quotas pour les importations, la production et les exportations de HCFC avait été mis en place et que celui-ci serait capable d'assurer le respect des dispositions du Protocole de Montréal.

Consommation de HCFC

15. La consommation de référence de HCFC a été établie à 1 327,3 tonnes PAO, à partir de la consommation réelle déclarée pour 2009 et 2010 en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal, comme le montre le tableau 2. Cette valeur de référence est la même que celle qui figure dans l'accord entre le gouvernement du Brésil et le Comité exécutif, ce qui fait que l'accord n'a pas besoin d'être modifié. La consommation de HCFC est passée de 1 415,6 tonnes PAO en 2009 à 1 046,40 tonnes PAO en 2011, diminution principalement attribuable à la crise économique mondiale qui a eu des répercussions sur la production nationale. Le quota de HCFC pour 2012 est fixé d'après la croissance du PIB par rapport à l'année précédente (soit 2,7 pour cent). Le quota d'importation des HCFC pour l'année 2012 sera donc de 2,7 pour cent de la quantité importée en 2011 mesurée en tonnes PAO.

Tableau 2. Consommation de HCFC au Brésil (article 7)

HCFC	2007	2008	2009	2010	2011	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	10 236,0	10 599,1	13 692,7	15 109,3	11 408,80	14 401,0
HCFC-141b	5 216,8	3 932,8	5 903,0	3 579,7	3 710,25	4 741,4
HCFC-142b	33,0	22,7	67,2	105,3	68,69	86,3
HCFC-123	46,7	20,6	10,0	19,8	44,31	14,9
HCFC-124	520,3	166,5	385,7	316,9	246,94	351,3
Total	16 052,8	14 741,7	20 058,6	19 131,0	15 478,99	19 594,8
Tonnes PAO						
HCFC-22	563,0	583,0	753,1	831,0	627,5	792,1
HCFC-141b	573,8	432,6	649,3	393,8	408,1	521,6
HCFC-142b	2,1	1,5	4,4	6,8	4,5	5,6
HCFC-123	0,9	0,4	0,2	0,4	0,9	0,3
HCFC-124	11,4	3,7	8,5	7,0	5,4	7,7
Total (tonnes PAO)	1 151,4	1 021,1	1 415,5	1 239,0	1 046,4	1 327,2

Autres questions examinées

16. En ce qui a trait aux modalités des arrangements pour la mise en œuvre du projet (c'est-à-dire le mémorandum d'entente) avec les entreprises de mousse (y compris les sociétés de formulation), le PNUD a expliqué que celles-ci se chargeront de la reconversion à des technologies sans HCFC, sous la supervision et la direction vigilantes du Programme. Les fonds seront gérés par le PNUD, sous la surveillance du gouvernement du Brésil, et seront transmis aux entreprises par tranches selon les étapes spécifiques de la mise en œuvre. Ces engagements comprennent les activités suivantes : vérification de la consommation actuelle et de l'équipement de base; élaboration de plans techniques, acquisition et mise en place d'équipement ou de kit de conversion; essais, formation et audit de sécurité; démarrage de la production avec des agents de gonflage de remplacement; vérification de l'élimination complète des HCFC et destruction de l'équipement périmé; transfert des surcoûts d'exploitation et clôture du projet. Toutes les politiques et directives du Fonds seront suivies à la lettre par le PNUD au cours de la reconversion des entreprises.

17. Le Secrétariat prend note du fait que la consommation de HCFC diminue progressivement depuis 2009 et que les systèmes de permis et de quota d'importation sont opérationnels et en mesure d'aider le gouvernement à continuer de réduire sa consommation, conformément au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Les cinq projets autonomes de reconversion sont en bonne voie. Le Secrétariat relève également que les polyols pré mélangés à base de formiate de méthyle et de méthylal sont disponibles dans deux sociétés de formulation qui approvisionnent leurs utilisateurs de mousse en aval. Plusieurs entreprises de mousse seront reconverties à des technologies de substitution.

18. Après avoir passé en revue les activités menées dans le secteur de l'entretien et poursuivi les discussions avec le gouvernement de l'Allemagne (à titre d'agence responsable de ce secteur), le Secrétariat note que celles-ci avaient été planifiées et élaborées avec le concours des principaux intervenants. L'expérience acquise au cours de la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC a servi à préparer le nouveau matériel didactique et technique, actuellement vérifié par des experts locaux. Des établissements nationaux de formation professionnelle, ayant intégré les concepts pertinents du plan d'élimination dans leurs activités régulières d'enseignement, procèdent actuellement à l'élaboration de spécifications pour l'équipement didactique mobile.

RECOMMANDATIONS

19. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (phase I, première tranche);
- b) Approuver la deuxième tranche de la phase I du PGEH pour le Brésil, avec les plans de mise en œuvre annuels correspondants, pour un montant total de 6 389 727 \$US, y compris 3 400 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 255 000 \$US pour le PNUD, et 2 472 727 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 262 000 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne.

- - -